



Le trousseau doit impérativement être amené à l'EHPAD, au minimum 48 heures avant la date d'entrée prévue

TROUSSEAU DE LINGE (à adapter à chaque personne, en fonction de ses habitudes, goûts)	
HOMME	FEMME
12 Mouchoirs 15 Slips 6 Maillots de corps (coton) 6 Paires de chaussettes 4 Chemises ou polos 5 Pantalons 4 pulls acryliques 2 gilets 2 robes de chambre 4 pyjamas Chaussures 2 paires de chaussons	12 Mouchoirs 15 Culottes 6 Chemises de corps (coton) 4 Combinaisons 4 Paires de bas ou chaussettes 6 Robes ou jupes ou pantalons, 4 Pulls acrylique 2 Gilets 2 Robes de chambre 4 Chemises de nuit Chaussures 2 paires de chaussons
+ 2 étiquettes	+ 2 étiquettes
TROUSSE DE TOILETTE	
HOMME	FEMME
Brosse à dents, Dentifrice, Boîte à dentier Produit entretien appareil dentaire Peigne et brosse à cheveux Eau de toilette ou eau de Cologne Savon liquide ou gel douche et des savonnettes Shampooing Crème hydratante Rasoirs et mousse à raser Brosse à ongles, Pince Coupe-ongles Thermomètre Coton-tiges	Brosse à dents, Dentifrice, Boîte à dentier et produit entretien appareil dentaire Peigne et brosse à cheveux Eau de toilette ou eau de Cologne Savon ou gel douche et des savonnettes Shampooing Crème hydratante et de soin Brosse à ongles, Pince Coupe-ongles Thermomètre Coton-tiges

PREVOIR EN PLUS POUR LE CAS D'UNE HOSPITALISATION : 1 petit bagage au nom du résident pour le transport de la trousse de toilette et des vêtements, + 1 drap de bain, + 1 serviette de toilette, + 4 gants de toilette.

➤ Ce trousseau peut vous paraître important mais cela est imposé par l'obligation, dans certaines circonstances, de changer de linge de corps fréquemment.

➤ Les vêtements personnels et les produits d'hygiène sont fournis par le résident ou sa famille et doivent être renouvelés régulièrement. Nous vous conseillons plutôt les sous vêtements et vêtements le coton. Nous déconseillons le « thermolactyl » qui ne résister pas aux lavages fréquents.

➤ Toutes les pièces devront être MARQUEES AU NOM DE LA PERSONNE à l'aide de MARQUES TISSEES ET COUSUES A L'ENCOLURE OU A LA CEINTURE selon le vêtement. Tout vêtement non marqué ne pourra être réclamé.

▲ Les couvre-lits, les couettes personnels, les traversins et oreillers en plume sont interdits sauf si un certificat non feu est fourni à la Direction.

Le linge personnel est entretenu par l'établissement. Il peut le cas échéant être entretenu par la famille. L'entretien du linge fragile (soie, pure laine, lainages et habits thermolactyl qui sont fortement déconseillés) n'est pas assuré par l'établissement.

L'établissement ne pourra être tenu responsable des éventuels dommages ou pertes subis par le linge ni de l'usure du linge personnel que le résident ou sa famille s'engage à renouveler selon les indications du service.